

Paris, le 29/11/24

Votre interlocuteur chez Diversidées

Yohanna CHEMOUNY
Tél : 01 44 82 93 63
Portable : 06 58 78 23 95

REDUCIO
5 rue du Talus
67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN France

Facture n° F0420142175
COMMANDE N° ZB-702716

PROJET : HANDICAP

Contact client : LILLY FRANCE

DESCRIPTION	P.U Net HT	TOTAL HT
Jeu de cartes : 10 000 bornes – Handicap Jeu de cartes : Handi'Minutes		300,00 €
Frais de port		18,00 €
	Total HT	318,00 €
	TVA 20%	63,60 €
	TTC	381,60 €
	Acompte perçu	
	Solde à régler	381,60 €

Conditions de règlements : Chèque ou virement
Échéance : à réception de la facture

Payable par chèque ou par virement à l'ordre de Diversidées

NOUVEAU RIB LCL : 30002 06535 0000070587L 68
IBAN : FR63 3000 2065 3500 0007 0587 L68

N° TVA Diversidées : FR 05524748399
TVA acquittée sur les encaissements
Code APE : 7021Z

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

"Clause n° 1 : Objet

Les conditions générales de ventes décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société Diversidées et de son client dans le cadre de la vente des marchandises suivantes : prestations de conseil, vente d'une création, réalisation de supports de communication interne et/ou externe, achat d'espaces.

Toute prestation accomplie par la société Diversidées implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Clause n° 2 : Prix

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande.

La société Diversidées s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Clause n° 3 : Rabais et ristournes

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société Diversidées serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

Clause n° 4 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Clause n° 5 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue :

- soit par chèque ;
- soit par traite ;
- soit par virement ;

Lors de l'enregistrement de la commande, l'acheteur devra verser un acompte de 10% du montant global de la facture, le solde devant être payé à 30 jours à réception de la facture.

Clause n° 6 : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées au jour de la réception, l'acheteur doit verser à la société Diversidées une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal (6,44).

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises.

Cette pénalité est calculée sur le montant hors taxes de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire."

Clause n° 7 : Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause « Retard de paiement », l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société Diversidées.

Clause n° 8 : Clause de réserve de propriété

La société Diversidées conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société Diversidées se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

Clause n° 9 : Livraison

La livraison est effectuée :

soit par la remise directe de la marchandise à l'acheteur ;
soit au lieu indiqué par l'acheteur sur le bon de commande.
Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garant.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

- l'allocation de dommages et intérêts ;
- l'annulation de la commande.

Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur.

En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception desdites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR.

Clause n° 10 : Force majeure

La responsabilité de la société Diversidées ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n° 11 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce.